



Collectif Indépendant de Défense
de la santé, de l'environnement et de la
protection de la nature
42 bis, rue Gambetta
17700 SURGÈRES
Surgères.alert@gmail.com
<http://www.surgères-alert.fr/>

Lettre ouverte

adressée aux membres de la commission consultative
de la révision du **Plan Départemental d'Élimination des
Déchets Ménagers et Assimilés**, de Charente Maritime

Mesdames, Messieurs,

L'association Surgères Alert', est un lien citoyen et apolitique avec 250 adhérents et 2000 pétitionnaires contre l'incinération. Elle est née en mai 2009, devant l'urgence à réagir au projet déjà très avancé de construire un nouvel incinérateur d'ordures ménagères à Surgères. Ce projet s'est fait à l'insu de la population et sans attendre la révision du PDEDMA de Charente Maritime.

L'histoire de l'incinération dans ce département appelle quelques précisions.

12 ans de retard. Le tout incinérateur prévu par le PDEDMA de 1996, a valu à ce département la construction de 8 incinérateurs. En 1998, le Ministre de l'environnement, a mis en demeure le département de revoir le PDEDMA. Mais rien n'a été entrepris jusqu'à aujourd'hui. Pendant toutes ces années ce sont les industriels de l'incinération et de l'enfouissement qui ont présidé à l'aménagement de notre territoire. Il est donc grand temps de promouvoir un **projet ambitieux et sans incinération**, qui prenne en compte les enjeux sanitaire, environnemental et économique du traitement des déchets, pour que « *la vie et l'avenir se conjuguent* » D. Dietmann.

Défaillances, service public et gestion privée. Depuis 30 ans, les Surgériens, vivent sous le panache d'un incinérateur qui brûle 15 000 tonnes de déchets par an et ils en connaissent bien les inconvénients. En 2007/2008, la défaillance de l'outil et la pollution à la dioxine ont entraîné une vive réaction de la population. Grâce au service public, que nous tenons à conserver, les habitants de Surgères ont été informés. Aujourd'hui, la population refuse massivement la construction d'un nouvel incinérateur, 3 fois plus gros, situé au même endroit, au vent dominant de la ville, exploité par un groupe privé.

En effet, nous savons aujourd'hui qu'il est possible de faire autrement et que des alternatives existent à l'incinération et à l'enfouissement. Les incinérateurs **sont des outils du passé** nocifs pour l'homme et la planète et N.Sarkozy a rappelé lors du Grenelle de l'Environnement que « **la priorité n'est plus à l'incinération mais au recyclage** ».

Malgré les améliorations, les rejets des incinérateurs restent mortifères et polluants

Les incinérateurs gaspillent les ressources, en brûlant de la matière réutilisable. Leurs rejets contaminent l'eau, les sols, empoisonnent la population par l'alimentation et l'air respiré.

1 tonne de déchets brûlés dégage 6640 kg de fumées polluées (dont les retombées se dispersent sur un rayon de 20 Km) et **produit 360 kg de résidus toxiques** (mâchefer et REFIOM) contenant dioxines, furanes, métaux lourds. Le devenir des mâchefers n'est soumis à aucune loi contraignante. Ils sont souvent éparpillés dans la nature sans contrôle ni traçabilité. Quant aux normes imposées aux rejets des substances toxiques, elles sont liées à des limites technologiques qui ne prennent pas en compte tous les dangers pour les riverains exposés quotidiennement. De plus, les incinérateurs sont autorisés à fonctionner 59 h/an sans filtre.

Conséquences sur la santé... L'Atlas de la mortalité par cancer en France métropolitaine, confirme l'augmentation des cancers à proximité des incinérateurs. L'Institut National de Veille sanitaire (INVS) conclut son étude épidémiologique, menée à partir de 2003, sur des incinérateurs en fonctionnement de 1980 à 1990, par une augmentation de 6 à 18 % des cancers féminins et des myélomes de 23 % chez les hommes. Il précise que les risques actuels ne pourront être connus que dans 10 ou 20 ans. Le même institut confirme la contamination par l'alimentation et incite les

gestionnaires locaux à rester vigilants sur la consommation des denrées produites à proximité des incinérateurs (graisses animales, produits laitiers, œufs, poules, moutons, fruits, légumes). Rappelons qu'à Gilly/Isère, c'est tout le cheptel qui a été abattu.

C'est pourquoi le projet de construire à Surgères un pôle d'excellence agroalimentaire AGRIPOLIS, précieux pour le territoire, au pied de l'incinérateur relève d'un non sens. Nul n'a la certitude qu'il n'y a pas de danger.

L'incinérateur coûte cher. Qui paye quoi ?

Le coût d'investissement de l'usine 50 millions d'Euros, son exploitation qui comprend, le transport des déchets, la consommation d'énergie fossile pour démarrer et entretenir la température du four, les réfections périodiques du revêtement réfractaire, les analyses de rejets, les additifs pour traiter les fumées, l'évacuation des mâchefers et REFIOM, en font un outil de traitement très onéreux et assujéti à la TGAP (170 M€ pour la France).

Un gaspillage de produits recyclables. Les produits brûlés sont pour beaucoup des produits recyclables et qui le seront de plus en plus grâce aux innovations. Incinérer est une ineptie dans une vraie politique de réduction des déchets : *Prévention dès la production, redevance incitative, tris et collectes spécifiques*. Interrogeons-nous sur la pertinence du traitement des déchets des estivants, très mélangés, mis en balles et transportés depuis l'île de Ré en attendant d'être brûlés à Surgères pendant l'hiver (insalubrité). Pourquoi ne pas envisager un *tri performant* sur place ?

Une revalorisation énergétique incertaine. Une revalorisation énergétique élevée est une obligation Européenne pour installer un incinérateur. Les déchets incinérés contiennent 25 % d'humidité et le rendement des incinérateurs est donc très faible. L'histoire du département compte 2 échecs, ONISVO en 1980 à Surgères et la déshydratation de la luzerne à Paillé. Le futur projet de Surgères se limite à deux entreprises pas forcément pérennes sur 30 ans et à une serre à tomates à planter, dans une région très ensoleillée.

Qui paye quoi ? Actuellement, paradoxalement, en Charente Maritime, plus nous trions plus nous payons ! Sur les données de l'AREC en 2008, on lit, qu'en Charente Maritime on produit 656 kg de déchets/hab/an (la moyenne nationale est de 594 Kg/hab/an en 2007). Sur l'année, un couple qui composte et prend tous ses repas à domicile n'a pesé que 115 Kg/hab/an de déchets (résiduels, secs et verre) contre 387 Kg/hab/an nationalement (!). Nos factures sont-elles le résultat d'un amalgame des « assimilés », des « déchets industriels banals » et des déchets des touristes ?

N'empêchons pas la prévention ne figeons pas la réflexion en optant pour l'incinération !

Une autre approche des déchets est en route

Actuellement, la mise en place d'une vraie politique de réduction des déchets passe par la prévention, l'amélioration des collectes et des tris, le réemploi, le recyclage en faveur de traitements plus vertueux. Chaque « territoire », selon la densité de population, mérite une approche spécifique en matière de gestion des déchets. L'habitat individuel en zone rurale (80 % du département 17) permet plus aisément le compostage et le tri, que l'habitat collectif en zone urbaine. *Surgères Alert' vous propose des pistes en pièce jointe.*

La redevance incitative sera obligatoire en France d'ici 5 ans : L'Assemblée des Communautés de France a édité un document sur sa mise en place qui cite les Portes d'Alsace avec 80 % de réduction des déchets soit une production de 100 kg/hab/an avec la pesée et levée embarquée- Les Vosges (Syndicat mixte des O.M) à Lerrain, avec une réduction de 150 kg/hab en 2 ans. Le consommateur prend conscience et agit en amont pour ne plus payer 2 fois l'emballage d'un produit, à l'achat (6 centimes d'Euros/emballage) et en le jetant (TEOM)

Pourquoi subir un incinérateur de 45 000 Tonnes à Surgères alors qu'il faudra importer à terme des déchets pour le nourrir ? N'est-il pas plus urgent d'inciter à réduire la production de déchets que de construire un nouvel incinérateur ?

C'est pourquoi nous demandons que la concertation précède la décision pour imaginer une gestion des déchets innovante et durable sur notre territoire avant que les syndicats et les industriels des déchets ne dictent encore une fois leur choix. Pour que le futur plan de gestion des déchets de Charente Maritime ne soit plus « **d'élimination** » mais de « **prévention** ».

Gravez de vos noms un projet accompli.